

## CHAPITRE II

### LA FIGURE DU DÉLINQUANT : ESSAI DE PSYCHOLOGIE PHÉNOMÉNOLOGIQUE À PARTIR DU SAINT GENET, COMÉDIEN ET MARTYR

Il faut que l'originalité individuelle puisse se faire jour ;  
or, pour que celle de l'idéaliste qui rêve de dépasser  
son siècle puisse se manifester, il faut que celle du criminel  
qui est au-dessous de son temps, soit possible.

L'une ne va pas sans l'autre.

E. Durkheim,  
*Les Règles de la méthode sociologique*, 1894, p. 70.

La relation entre l'individu et la société peut faire l'objet de plusieurs types de connaissance théorique. À lire Bourdieu (1972, pp. 234-255), celle-ci peut être conçue suivant des paradigmes interactionniste, objectiviste et praxéologique. Le premier d'entre eux caractérise en termes de familiarité les rapports entre l'un et l'autre pôle ; il conçoit l'environnement social comme un monde naturel et évident à l'intérieur duquel l'individu interagit avec ses semblables. La collectivité paraît de ce fait n'avoir aucune prise sur l'individu. Un postulat que conteste l'objectivisme. De ce point de vue, la société a une influence sur l'individu : elle lui inculque des relations objectives qui structurent sa vie mentale et pratique ; voici pourquoi l'individualité du sujet fait l'objet d'une constitution sociale. Mais l'objectivisme est par définition limité à l'objectivité : il ne peut qu'étudier des structures universelles sans décrire leur intégration par une subjectivité singulière. Seul le paradigme praxéologique y parvient. Ce mode de connaissance a pour objet « non seulement le système de relations objectives

que construit le mode de connaissance objectiviste, mais les relations *dialectiques* entre ces structures objectives et les *dispositions* structurées dans lesquelles elles s'actualisent et qui tendent à les reproduire » (Bourdieu, 1972, p. 235) ; il n'y a donc que lui pour appréhender ce « double processus d'intériorisation de l'extériorité et d'extériorisation de l'intériorité » (*ibid.*). Or, à notre sens, ce type de réflexivité est précisément celui que Sartre met en jeu dans ses biographies existentielles ; car il tente d'y rendre compte de la formation d'une personnalité, mais aussi d'une liberté, en fonction des déterminations qui sont celles d'une situation sociale et historique. C'est particulièrement vrai concernant le *Saint Genet*, fréquemment considéré comme la première de ces biographies, qu'on a souvent compris comme un ouvrage d'essence objectiviste où l'auteur concevait Jean Genet, son désir de se faire voleur, et sa personnalité passablement délinquante, comme l'expression pure et simple d'une injonction sociale ; suivant cette interprétation, quelqu'un lui aurait dit « Tu es un Voleur », et, comme Galatée devant Pygmalion, il le serait devenu aussitôt. Tout autre nous paraît être la vérité de l'entreprise sartrienne : elle ne soutient pas que la vocation criminelle de Genet soit l'expression unidirectionnelle d'un milieu ambiant ; elle tente plutôt de comprendre cet habitus singulier au prisme des interactions dialectiques qui lient une liberté à une situation déterminées. De bonne heure, le petit Jean a *décidé* d'être ce voleur que les adultes ont voulu qu'il soit ; et c'est ce choix, libre et situé, qu'il s'agit d'examiner.

Il en résulte une interprétation originale du comportement délinquant. Celui-ci a fait l'objet d'une interrogation constante et interdisciplinaire depuis le siècle des lumières. Plusieurs paradigmes d'interprétation se sont succédé pour en percer le mystère. Ils furent tantôt juridiques tantôt sociologiques. Là, on envisagea ce phénomène d'un point de vue positiviste ; ici, sous un angle pragmatiste. D'aucuns considèrent enfin qu'il fallait poser le problème en termes rigoureusement individuels et cliniques ; ainsi légèrèrent-ils à la postérité les principes fondamentaux d'une « psychologie de la délinquance » (Glowacz et Born, 2017). Situé au carrefour de ces différentes approches, le *Saint Genet* de Sartre s'en démarque néanmoins ; cet ouvrage propose en effet d'expliquer les dispositions délinquantes d'un individu à partir d'une analyse de sa liberté en situation, le tout à l'aide d'une méthode phénoménologique qui a pour nom « psychanalyse existentielle » (Sartre, 1943, p. 602).

Voici pourquoi nous sommes portés à croire que cette biographie met en jeu une psychologie phénoménologique de la délinquance. Sans y prétendre, Sartre en proposerait un organon inédit qui reste à décrypter. Qu'y dit-il de la délinquance et de la figure du délinquant ? Quelles sont les limites de cet essai ? D'où vient son originalité ? Quels sont les services qu'il peut rendre aux psychologues et aux éducateurs ?

Lire le *Saint Genet* comme un *manuel de psychologie phénoménologique du comportement criminel*, voici notre hypothèse ; identifier la nature de cette approche, la place qu'elle occupe dans l'histoire et les contributions qu'elle peut offrir à d'autres, voilà en quoi consiste le questionnement que nous proposons d'ébaucher. Notre contribution est à cet effet décomposée en trois parties. Dans la première d'entre elles, nous rappellerons quelques éléments de l'histoire – opaque – du concept de la délinquance. En prenant pour fil conducteur la constitution historiquement déterminée de la « figure du délinquant », il s'agira d'esquisser une carte de ses différents paradigmes d'interprétation. Cette opération préliminaire nous paraît indispensable ; la mise en place de ce cadre permettra de discerner, parmi une diversité de recherches sur le comportement criminel, l'originalité de l'approche sartrienne mais aussi la nature des contributions que celle-ci peut offrir. C'est cette approche que nous examinerons plus directement dans un second temps, où nous passerons en revue les descriptions du *Saint Genet* sur la personnalité délinquante de l'auteur de *Notre-Dame-des-Fleurs*. Nous indiquerons comment Sartre fut conduit à appliquer à ce cas d'espèce la méthode philosophique qu'il avait forgée dans *L'Être et le Néant*, dix ans plus tôt ; et comment, dix ans plus tard, ce bagage l'amena à caractériser les dispositions criminelles de Genet comme des conduites magiques et adaptatives, parce qu'inventées pour pallier une succession de situations traumatiques infantiles. Les liens entre cette approche et celle pratiquée aujourd'hui dans le domaine de la psychologie de la délinquance seront l'objet de la troisième et dernière partie de ce texte, où nous comparerons ces deux types de réflexivité afin de discerner les services que chacun peut rendre à l'autre. On verra que la psychologie de la délinquance peut emprunter à la psychopathologie phénoménologique sartrienne une démarche solide, d'où elle tirera notamment une méthode d'interprétation quant à la significativité du comportement délinquant, et elle la lui rendra enrichie d'une dimension

clinique et pragmatique, dont semble dépourvue la psychanalyse existentielle ; car, prolongeant certaines analyses sociologiques de Durkheim, pour qui le crime est une propédeutique à la morale future, cette démarche aboutit à des considérations rationalistes et passablement moralisatrices quant aux effets des conduites criminelles sur l'évolution des mœurs, au lieu de baliser la voie d'une prise en charge thérapeutique de ce type de comportements.

### 1. La figure du délinquant et ses paradigmes d'interprétation

Inquiétant pour toutes les organisations sociales, énigmatique pour l'esprit politique dont les mœurs ont été civilisées par un système organisé de normes, le phénomène de la délinquance demeure une problématique dont la conception semble avoir varié au gré du temps et des tendances idéologiques qui ont façonné la pensée occidentale depuis le dix-huitième siècle. La succession de ces époques récentes est aussi, en effet, celle des paradigmes d'interprétation qui ont été élaborés afin d'appréhender les diverses facettes de cet état de choses longtemps sorti des mains de la mythologie. Cesare Beccaria semble avoir forgé le premier d'entre eux en 1764 dans *Des Délits et des peines* où il procède à une réflexion sur les catégories du droit pénal moderne. C'est dans ce cadre juridique qu'il est conduit à façonner la figure du délinquant qui est aujourd'hui la nôtre. Le criminel est d'après lui l'individu qui fait offense au pacte social entre les citoyens, outrage aux libertés qui sont liées par leur association, et violence aux sentiments moraux sur lesquels repose cette union. Le délinquant est de ce fait perçu comme un être passablement abject et anormal ; c'est un fou moral contre lequel le corps social doit se prémunir par l'action d'une sanction rappelant la norme qui organise la vie en commun. Par extension, la délinquance désigne une situation : un événement où l'acte d'un tiers entraîne contre lui une réponse sociale qu'on appelle la peine.

Mais dès le dix-neuvième siècle, plusieurs savants ont refusé cette définition juridique en développant une approche positiviste de la figure du délinquant. Ces intellectuels se sont répartis en deux écoles ; deux paradigmes distincts par la sympathie qu'ils témoignent à l'égard des thèses évolutionnistes, mais semblables par le soin qu'ils mettent à identifier les causes du comportement criminel. Le premier d'entre eux est italien et largement acquis aux idées défendues par Herbert Spencer. Il s'agit de l'anthropologie criminelle dont les principaux représentants furent Cesare Lombroso

et Raffaele Garofalo, pour qui le criminel se trouve à égale distance du primitif et de l'homme civilisé. Farouchement opposés à la logique juridique, parce que celle-ci ne s'intéresse guère aux caractéristiques intrinsèques du délit, les pères de l'École italienne ont livré à la postérité une « étude expérimentale du criminel » (Garofalo, 1890, p. 18) à l'issue de laquelle ils formulent une définition positive de la délinquance. Après avoir longuement observé ce phénomène sur son site naturel (les prisons, les bagnes et autres lieux de relégation) à l'aide de sciences auxiliaires comme la craniologie ou l'anthropologie biologique, ils considèrent que l'acte criminel est une « lésion de cette partie du sens moral qui consiste dans les sentiments altruistes fondamentaux, c'est-à-dire la pitié et la probité » (Garofalo, 1890, p. 49). Plus largement, leur catalogue du crime met en lumière « l'existence d'un type humain » (Lombroso, 1887, p. 16) voué à la délinquance : c'est le criminel né. Forcée à la fin du dix-neuvième siècle, cette nouvelle figure de la délinquance décrit le criminel comme un être radicalement inassimilable à la société, en raison de sa nature affective qui porte nécessairement atteinte aux sentiments moraux du groupe : semblable à la mentalité des fous et des sauvages, la psychologie du criminel né est en effet traversée par une gamme réduite de sentiments — l'orgueil, la vanité ou encore la cruauté — qui surviennent systématiquement de manière excessive et inconstante. Voici pourquoi cette instabilité affective est pour les criminologues italiens la cause première du comportement criminel, à côté de causes secondaires telles que le vice moral, la pauvreté endémique ou encore une constitution physique déterminée (forte mâchoire, arcades sourcilières proéminentes, tatouages multiples, etc.) à laquelle chacun peut reconnaître objectivement la figure du délinquant.

La deuxième école du dix-neuvième siècle est française. Comme nous le montrerons, son influence imprègne profondément les considérations finales du *Saint Genet*. Emile Durkheim fut son principal représentant. Dans les *Règles de la méthode sociologique*, ce dernier formule un réquisitoire contre l'évolutionnisme et ses dérives dans les rangs de l'École italienne. Raffaele Garofalo a selon lui commis deux erreurs. D'une part, comme Auguste Comte et Herbert Spencer, ce dernier part de l'idée qu'il y a une « évolution continue du genre humain qui consiste dans une réalisation toujours plus complète de la nature humaine » (Durkheim, 1894, p. 19), où l'on peut placer le criminel à mi-chemin du sau-

vage et de l'homme moderne. Or, « les faits ne se présentent pas avec cette extrême simplicité. [...] Car la suite des sociétés ne saurait être figurée par une ligne géométrique ; elle ressemble plutôt à un arbre dont les rameaux se dirigent dans des sens divergents » (*ibid.*, p. 20). La première faute de Garofalo est donc de considérer le phénomène de la délinquance à la lumière d'une conception « vulgaire » (*ibid.*), et non scientifique, du développement historique. D'autre part, celui-ci commet une autre bévue lorsqu'il s'agit de définir cet objet : « Il ne compare pas indistinctement tous les actes qui, dans les différents types sociaux, ont été réprimés par des peines régulières, mais seulement certains d'entre eux, à savoir ceux qui offensent la partie moyenne et immuable du sens moral » (*ibid.*, p. 40). Dès lors, il « prend pour le genre ce qui n'est que l'espèce ou même une simple variété. Les faits auxquels s'applique sa formule de la criminalité ne représentent qu'une infime minorité par rapport à ceux qu'elle devrait comprendre » (*ibid.*, p. 41). Voici pourquoi, en définitive, son étude expérimentale du criminel n'a de « positiviste » que le nom. En raison de son ancrage évolutionniste qui fait clairement offense aux faits, elle reste largement tributaire des « suggestions du sens commun » (*ibid.*, p. V) qui dicte une « idée préconçue » (*ibid.*, p. 39) de la criminalité. En acquérir une connaissance adéquate suppose par conséquent de sortir du paradigme évolutionniste par l'adoption d'une nouvelle approche. En pratique, cette opération intellectuelle consiste à suivre une règle méthodologique qui définit le propre de la sociologie positiviste théorisée par Durkheim. Pour connaître les crimes et les délits en tant que faits sociaux, il faut les « considérer par un côté où ils se présentent isolés de leurs manifestations individuelles » (*ibid.*, p. 45). La volonté de savoir sociologique doit porter sur la généralité des faits fondamentaux de la criminologie, indépendamment de leurs instanciations dans le chef de figures délinquantes particulières, en s'efforçant de « reconstituer les manières de vivre, les coutumes professionnelles usitées dans les différents mondes du crime » (*ibid.*). Considéré de ce point de vue, qui est celui des mœurs, cet ordre de fait se présente « sous un aspect entièrement nouveau » (*ibid.*, p. 72). Si l'on applique le précepte évoqué plus haut, le crime « ne s'observe pas seulement dans la plupart des sociétés de telle ou telle espèce », il n'apparaît pas seulement chez les sauvages ou les primitifs, « mais dans toutes les sociétés de tous les types. Il n'en est pas où il n'existe une criminalité. [...] Il n'est donc pas de phénomène qui présente de la manière la plus irrécusée tous les symptômes de

la normalité, puisqu'il apparaît comme étroitement lié aux conditions de toute vie collective. Faire du crime une maladie sociale », comme le soutiennent les criminologues italiens et tous les partisans du sens commun, « ce serait admettre que la maladie n'est pas quelque chose d'accidentel, mais, au contraire, dévie, dans certains cas, de la constitution fondamentale de l'être vivant » (*ibid.*, p. 66). Somme toute, la délinquance n'est pas un phénomène pathologique dû à une contingence anthropologique, mais bien un fait social qui est nécessaire et de nature *normale* ; et les raisons de cette normalité doivent être recherchées dans l'utilité que cet état de fait procure sur le plan de la société, par-delà ses conséquences néfastes au niveau individuel. C'est que, pour Durkheim, la criminalité a une fonction sociale : elle régule et favorise « l'évolution normale de la morale et du droit » (*ibid.*, p. 70). Ces instances doivent en effet demeurer « plastiques » (*ibid.*), parce que leur rigidification imposerait aux consciences individuelles une obligation trop impérieuse. Mais pour que cette souplesse persiste, il faut que les sentiments collectifs à la base de la morale et du droit ne paraissent pas trop sacrés. « Or, s'il n'y avait pas de crimes, cette condition ne serait pas remplie » (*ibid.*). Car, en violant la norme, en bafouant la morale, ce type de comportements empêche leur durcissement et l'anomie que celui-ci entraînerait. Aussi, « là où [le crime] existe, les sentiments collectifs sont dans l'état de malléabilité nécessaire pour prendre une nouvelle forme » (*ibid.*). Donc, à l'inverse de ce que perçoit le sens commun, la délinquance est une « anticipation de la morale à venir, un acheminement vers ce qui sera » (*ibid.*) ; au contraire de ce qu'affirme plus spécifiquement les criminologues italiens, l'auteur de ce fait social normal n'est pas une sorte de « criminel né » inassimilable à la vie en groupe. La figure du délinquant renvoie plutôt à un « agent régulier de la vie sociale » (*ibid.*, p. 73), en ceci que son forfait contribue à la transformation des mœurs et des lois, par la réaction sociale qu'il enclenche.

L'École durkheimienne propose une explication *rationaliste* de la délinquance car, au prix d'une mise entre parenthèses du sens commun, elle discerne la fonction positive et universelle de ce comportement criminel. Mais ce paradigme d'interprétation a les défauts de ses qualités. Sa généralité rebute l'intelligence ordinaire qui cherche à considérer le crime par le truchement de ses manifestations individuelles, en vue de savoir d'où il vient et ce qu'elle doit faire pour s'en protéger adéquatement. Ainsi, le caractère universa-

liste de la méthode sociologique fait offense à la nature foncièrement *nominaliste* et *pragmatique* du bon sens. La superficialité de cette approche devient d'ailleurs évidente quand on envisage la manière dont elle traite la question de l'origine des délits. La rationalisme durkheimien contribue en effet à définir la délinquance comme un phénomène qui ne commence nulle part, mais qui se développe irrésistiblement tout au long de l'histoire dans toutes les sociétés ; or, n'importe quel esprit perçoit aussi que cet état de choses débute quelque part dans le plan de l'expérience : son origine apparaît chez certains individus qui doivent être étudiés dans toute leur spécificité, puisque l'ésotérisme de leur mentalité demeure inélucidé par la généralité de la méthode sociologique, tandis que le mystère de ses causes premières ne laisse pas de passionner une foule de savants. Unie contre le durkheimisme, cette assemblée de curieux s'est vraisemblablement constituée en un corps de scientifiques guidé par le souhait de connaître « ce qui relève de la conduite individuelle au sein du phénomène social qu'est la délinquance » (Glowacz et Born, 2017, p. 1), en vue de comprendre comment certaines personnes en deviennent les auteurs. Au début du vingtième siècle, cette recherche expérimentale a trouvé, sur le continent américain, son instigateur en la personne de William Healy dont les travaux sur *L'Individu délinquant* sont très vraisemblablement marqués par les principes d'une variété particulière de positivisme : l'empirisme radical développé par James dans *La Volonté de croire*. Cette doctrine philosophique repose sur un précepte méthodologique dont Healy paraît s'être inspiré afin de discerner les causes et les variables psychologiques de la délinquance. Ce principe empiriste consiste à appréhender chaque phénomène au cas par cas, sans endommager sa complexité, en le replaçant à l'intérieur d'un continuum plus vaste ; il s'agit de se pencher sur chaque expérience, puis de rapporter celle-ci à un flux plus large où résident la cause de son apparition et les moyens qui doivent entrainer sa disparation. Suivant ces indications, le paradigme dit de « la psychologie de la délinquance » aborde son objet, non au travers d'une « théorie générale du crime » (Healy, 1915, § 3, p. 4), mais bien « par lui-même » (*ibid.*, § 4, p. 5), en explorant son « immense complexité » (*ibid.*, § 3, p. 4) à l'aide d'une « psychologie individuelle et différentielle » (*ibid.*, § 23, p. 21) qui procède par des « études de cas » (*ibid.*, § 1, p. 3). C'est de cette manière que le chercheur peut observer, en clinicien, « l'anatomie » et « la croissance structurelle » (*ibid.*, § 2, p. 4) du comportement criminel. La plupart du temps, l'une et l'autre sur-

viennent en raison de « causes combinées et de particularités individuelles » (*ibid.*, § 18, p. 18) qui placent un homme quelconque en dehors du système. Ainsi, les causes de ce phénomène renvoient à un « arrière-plan environnemental » (*ibid.*) et à l'effet que ce champ exerce sur la subjectivité de cet individu « durant son enfance ou sa prime jeunesse » (*ibid.*, § 11, p. 10). C'est pourquoi il faut considérer que la délinquance n'est ni une nature innée, ni un fait social abstrait, mais bien un *trait de personnalité* concret, qui est acquis et dont la fonction est adaptative : il s'agit du mode d'être que certains adoptent pour pallier les échecs de leur socialisation. C'est pourquoi, aussi, resocialiser ces personnes par un travail d'éducation est le moyen pratique que le clinicien se doit de mettre en œuvre s'il espère extirper ces individus de leur « carrière » (*ibid.*, § 2, p. 4) criminelle.

Au tournant de la Première Guerre Mondiale, la psychologie de la délinquance propose une interprétation de son objet qui est largement incompatible avec le rationalisme durkheimien. L'approche mise en jeu par ce paradigme consiste à appréhender les crimes et les délits par l'entremise de leurs manifestations idiosyncrasiques dans le chef de figures particulières, sur fond d'une totalité anthropologique présumée. Et, signe de l'influence présumée de James sur Healy, ce travail théorique a des conséquences pratiques. Le chercheur en psychologie contracte un engagement clinique vis-à-vis de son objet de recherche : il doit l'aider en œuvrant pour sa réinsertion dans le champ social. Or, force est de constater que cette manière de procéder est celle que nous adoptons aujourd'hui lorsqu'il s'agit d'aborder la question de la délinquance. Ne peut-on, de ce fait, supposer qu'elle fut également celle du *Saint Genet* ? En effet, comme nous l'indiquerons plus loin, ce texte peut être lu comme une étude génétique et descriptive de la personnalité de Jean Genet. Sartre essaye d'en spécifier les causes et les fonctions à partir des ressources théoriques que lui procure l'appareillage de sa propre phénoménologie. Il y a donc, en principe, une compatibilité entre cette philosophie et la psychologie de la délinquance. Dans ces conditions, quelles sont les contributions que l'une peut apporter à l'autre ?

Nous croyons que la réponse à cette question dépend du genre de relations qui existent entre la philosophie et la psychologie. Nous avons tenté ailleurs de clarifier leur nature (Recchia, 2016). Celle-ci

nous est apparue essentiellement pratique. Parce que la psychologie contemporaine est travaillée par une dynamique largement positiviste et pragmatiste, elle est souvent conduite à approfondir sa conceptualité théorique dans une *application clinique*. En tant que sagesse pratique, elle ne retient donc pas de la philosophie ses prévisions spéculatives. Elle s'intéresse aux savoirs critiques produits par le philosophe dans la mesure où cette discursivité lui offre, en retour, des balises pour une action thérapeutique et, plus spécifiquement, des moyens supplémentaires pour formuler une hypothèse quant au fonctionnement du psychisme. Ainsi, pour la psychologie, la philosophie a surtout une *signification méthodologique*. En l'espèce, la phénoménologie lui donne un ensemble de ressources pour appréhender plus précisément certains vécus caractéristiques de la mentalité criminelle, mais aussi les relations causales qui existent entre ces états et l'environnement intersubjectif dans lequel baigne la subjectivité. C'est dans cette perspective qu'il faut dès lors envisager les services que l'existentialisme sartrien peut rendre à la psychologie de la délinquance. La méthode des psychanalyses existentielles du *Saint Genet* lui livre une « compréhension totale » (Recchia, 2016, pp. 143-145) de l'identité ; car elle fournit un système de ressources conceptuelles – un manuel – qui permet de retracer la formation d'une personnalité en fonction d'une *situation* dont l'existence précède celle de la conscience, et dont les caractéristiques contingentes associent à l'identité de chacun une fonction adaptative précise.

## 2. La délinquance de Genet du point de vue de la psychanalyse sartrienne

Né en 1910 d'un père inconnu, abandonné par sa mère sept mois plus tard, Jean Genet est placé en famille d'accueil dans la région du Morvan, où il passe toute son enfance. Vers l'âge de dix ans, il commet un vol. Quelqu'un, on ne sait qui, le surprend en flagrant délit. Il s'agit de la scène primitive de la carrière délinquante de Genet. Elle n'aura de cesse de se répéter. À la suite de ce premier vol, le petit Jean en commet d'autres. La sanction sociale ne se fait pas attendre. En 1923, il est envoyé dans une maison de correction. Il en fugue un mois plus tard. On le ramène. Mais il fugue encore. On l'arrête finalement vers 1926 pour vagabondage. Il est alors envoyé dans un bagne pour enfants. Après cet épisode terrible, il s'engage pendant deux ans dans la Légion étrangère, avec laquelle il part dans le nord de l'Afrique, avant de revenir en France

métropolitaine où il vit à nouveau de petits larcins. S'ensuit une période ponctuée par plusieurs séjours en prison. Genet y passe en tout presque quatre ans. Une période propice à la réflexion et l'écriture. C'est, en effet, en cellule qu'il compose une série de récits au style et à l'originalité remarquables. Ces romans narrent dans une langue sophistiquée les vicissitudes d'une nuée de marginaux, qui défilent sous les yeux du lecteur comme les saints d'un calendrier liturgique. La littérature genettienne met en scène des travestis, des marins homosexuels, des bonnes paranoïaques, qui ont pour point commun de pratiquer un mode de vie délinquant (prostitution, meurtre, vente et trafic de drogues, *etc.*) dans un univers malsain et interlope dont les protagonistes incarnent les mœurs sacrées qui sont en vigueur dans les différents mondes du crime. Les pièces principales de cette sombre comédie sont publiées aux éditions de L'Arbalète, dont le directeur est le secrétaire de Jean Cocteau. L'attention de ce dernier est très vite attirée par le talent de Genet, qui est aussitôt sorti de prison pour être introduit sur la scène littéraire parisienne. Ce génie noir pique également la curiosité de Jean-Paul Sartre, qui connaît les éditions de L'Arbalète pour y avoir publié *Huis clos* en 1944. Les deux hommes finissent par se rencontrer au cours d'entretiens que Simone de Beauvoir juge interminables, et dont le dénouement littéraire est un hommage mutuel que chacun de ces auteurs réalise envers l'autre par texte interposé. Genet dédie à Sartre *Le Journal du voleur*, l'un des premiers ouvrages français du genre de l'autofiction. Sartre, de son côté, propose aux éditions Gallimard de publier les œuvres complètes de Genet. L'éditeur accepte à condition de voir précéder cette compilation d'une préface. Ce texte introductif, qui concrétise l'amitié littéraire de ces deux écrivains, c'est le *Saint Genet*. L'ouvrage paraît en 1952, et il est monumental. Sept cent pages cryptées. Le dernier chapitre de ce texte éclaire la nature de ce travail colossal. Telles étaient les intentions de son auteur :

« Montrer les limites de l'interprétation psychanalytique et de l'explication marxiste et que seule la liberté peut rendre compte d'une personne en sa totalité, faire voir cette liberté aux prises avec le destin, d'abord écrasée par ses fatalités puis se retournant sur elles pour les digérer peu à peu, prouver que le génie n'est pas un don mais l'issue qu'on invente dans les cas désespérés, retrouver le choix qu'un écrivain fait de lui-même, de sa vie et du sens de l'univers jusque dans les caractères formels de son style et de sa composition, jusque dans la structure de ses images, et dans

la particularité de ses goûts, retracer en détail l'histoire d'une libération : voilà ce que j'ai voulu ; le lecteur dira si j'ai réussi » (Sartre, 1952, p. 645).

D'après ces indications, le *Saint Genet* appartient au genre des biographies. L'intention générale de cet ouvrage consiste à examiner une personnalité au long cours. Sartre se propose d'en étudier l'*historicité*. Son souhait est de « comprendre cet homme », Genet, « et son univers » (*ibid.*, p. 13) ; cela afin d'initier le lecteur à l'éso-térisme de ses récits. Le mouvement d'ensemble de cette préface consiste donc à expliquer l'œuvre genettienne par le génie littéraire de son auteur, et ce génie par une étude biographique. Mais celle-ci est d'un genre spécial : elle entend *rendre compte* d'une personnalité en conformant son enquête à certains préceptes philosophiques. Cependant, elle n'adopte ni les hypothèses fondamentales des psychanalystes freudiens, ni les conceptions théoriques avec lesquelles les marxistes justifient l'idiosyncrasie de chaque conscience. Les uns soutiennent en effet que la genèse et le développement de la singularité sont fonction, ou bien d'une *libido*, ou bien d'une volonté de puissance inconsciente. Les autres, suivant la sixième thèse de Feuerbach, considèrent que la personnalisation n'est pas quelque chose d'abstrait et d'inhérent à l'individu mais dépend de rapports sociaux. Sartre refuse pour sa part, et l'hypothèse freudienne de l'inconscient, et la tendance objectiviste qui conduit les marxistes à considérer l'identité comme le produit quasi mécanique d'un ensemble de causes sociales. Le type de biographie qu'il propose consiste plutôt à envisager l'ipséité à partir de la notion de *liberté*. Examiner celle-ci au gré de ses aléas en situation permet selon lui de retracer, en sa totalité, la genèse progressive d'une individualité. Toutefois, il s'agit d'étudier la liberté sous un double point de vue. Puisqu'elle est indissociable d'une situation et d'un sujet, il faut l'examiner en tant qu'elle est aux prises avec une *destinée* qui transcende la conscience subjective, mais aussi, d'autre part, en tant qu'elle consiste en un choix qui est la réaction réflexive de la subjectivité face à l'héritage qu'elle reçoit du fait de son ancrage en situation. Mener une enquête sur le développement historique de la liberté subjective consiste par conséquent à *retracer le choix que le sujet fait de lui sur la base de ce qu'ont fait de lui la contingence et les fatalités d'une existence*. En l'espèce, la biographie de Genet retrouve le « choix » que cet écrivain a fait de lui en explorant les traumatismes de sa petite enfance et leur impact, tant sur son style

de vie qu'au niveau de sa production littéraire. Sartre détermine ce libre choix à un événement précis de la destinée de Genet : un vol commis au début de la puberté. Surpris par un tiers, accusé d'être un voleur, reconnu dans ce personnage par l'opinion publique, il se serait résigné à jouer ce rôle ; assumant cette figure passivement reçue, déférant à la sanction sociale qu'elle enveloppe, il aurait décidé de se faire voleur, c'est-à-dire d'être un marginal et, ainsi, de vivre suivant le style de vie en vigueur dans le monde du crime. Là serait la décision ou le *projet existentiel* qui aurait fait de cet homme un martyr dans une comédie dont il est le seul acteur et dont les diverses péripéties sont scrupuleusement narrées par Sartre, depuis leur origine dans une succession de blessures subjectives, jusqu'à leur forme objective la plus aboutie avec l'écriture d'une œuvre littéraire composée en prison.

Les difficultés minant ce récit sont assurément nombreuses. Comment relier en un tout cohérent les différents éléments d'une biographie ? Même si on les articule à une liberté, qui s'atteste dans un choix, comment retrouver la décision primitive qui guide une vie parmi toutes les décisions plus ou moins importantes que comporte une existence ? Sur quelles données le biographe doit-il orienter son attention et, du reste, comment lui faut-il les interpréter ? Son ouvrage réclame une méthodologie où seraient précisés les principes et les opérations intellectuelles permettant de rendre compte du libre choix qu'une personne fait d'elle-même. Or, cette méthode a été définie de bonne heure dans *L'Être et le Néant*. Elle a pour nom psychanalyse existentielle. C'est elle qui coordonne l'entreprise du *Saint Genet* pour déboucher, suivant notre hypothèse, sur l'invention d'une psychopathologie phénoménologique de la délinquance. L'expérience est le point de départ de cette méthode. Pour retrouver le choix par lequel chacun devient la personne qu'il est, elle examine soigneusement « toute la vie du sujet de la naissance à l'instant de la cure » (Sartre, 1943, p. 615). Elle interroge, de ce fait, différents ensembles de données : des comportements, des préférences, des goûts, des habitudes, des écrits littéraires, des situations familiales, ou parfois, plus simplement, comme c'est le cas avec Genet, elle focalise toute l'attention sur un « événement crucial de l'enfance » (*ibid.*). Ce qu'elle cherche, ce sont « les "enseignements sociaux" de toute espèce » (*ibid.*) qu'on peut trouver sur un individu, et qui sont assimilés par lui comme des indications schématiques de ce que pourrait être son identité. Par là, il

s'agit de comprendre les éléments contingents qui ont primitivement constitué l'ipséité d'une conscience. Le psychanalyste d'obédience existentialiste y parvient en pratiquant deux opérations, qui traduisent l'attachement de sa méthode à la démarche freudienne dont Sartre refuse l'hypothèse centrale mais dont il conserve néanmoins le mode opératoire. Tout en collectant un ensemble de données quant à l'*ancrage situationnel* de l'analyse, l'analyste procède, d'une part, à leur « étude comparative » (*ibid.*, p. 620) ; d'autre part, il entreprend de retrouver derrière elles « une symbolique » (*ibid.*). Au total, la démarche de la psychanalyse existentielle consiste à pratiquer un inventaire d'une foule d'indications biographiques en vue de discerner, dans cette facticité, un ensemble d'événements et de comportements significatifs dont la mise en relation par comparaison fait apparaître une récurrence : ce travail comparatif met en évidence que, tout comme le reste d'une vie mais mieux qu'elle, ces attitudes expriment inlassablement le même *leitmotiv*. Cette note, que ne cesse de répéter la partition d'une existence, c'est le choix qu'un individu fait de lui-même à partir de ce qui lui est donné au départ ; le choix que le psychanalyste tente de retrouver à même la contingence d'une existence avec une démarche tout à la fois heuristique, comparative et herméneutique. Il faut dire que l'analysant est semblable à ces avocats de prétoire qui discernent de plusieurs comportements datés le mobile unitaire d'un crime. Comme eux, le psychanalyste présente des situations et des intentions ; et, tout en les comparant et les interprétant à l'horizon d'une même finalité, il fait « jaillir la révélation unique qu'elles expriment toutes de manière différente » (*ibid.*, p. 614). Il n'arrête cependant sa démarche qu'après avoir satisfait à deux conditions, qui définissent les critères de réussite de la psychanalyse existentielle. La méthode doit parvenir à relier entre eux des conduites et des faits à première vue sans rapport ; et, si c'est possible, son résultat doit être confirmé ou infirmé par un « témoignage décisif » (*ibid.*, p. 620) de l'analysé. Celui-ci peut être directement formulé par le sujet de la cure. Mais il peut également être obtenu de manière indirecte. Il s'agit alors de procéder à une étude critique des formes objectives que produit cette subjectivité durant son existence.

Conformément à ces indications, la biographie de Genet débute par une enquête à la fois heuristique et herméneutique. Elle porte sur l'enfance du petit Jean. Sartre en retrace les événements cruciaux afin de cerner leur impact sur la formation de la personnalité

de l'auteur de *Notre-Dame-des-Fleurs*. Sinistre portrait que celui de cette proto-histoire. Né d'un père inconnu, abandonné par une mère non moins inconnue, placé dans une famille d'accueil, Genet paraît être l'un de ces enfants perdus dont personne ne semble considérer l'existence avec attention : « C'est un faux enfant. Sans doute il est né d'une femme mais cette origine n'a pas été retenue par la mémoire sociale : pour tous et, par conséquent, pour lui-même, il est apparu un beau jour sans que des flancs connus l'aient porté ; c'est un produit synthétique » (Sartre, 1952, p. 15). Sa situation infantile est donc marquée par un traumatisme, celui d'un double abandon parental : « L'origine de Genet, c'est une *maladresse* – pour qu'il n'y eût pas de Genet un préservatif eût suffi – puis un refus » (*ibid.*, p. 658). Or, le petit Jean a une connaissance intuitive de sa mauvaise naissance : « L'enfant devine qu'une femme l'a arraché de soi, tout vivant, tout sanglant, pour l'envoyer rouler hors du monde, et il se sait maudit : dès sa naissance il est le mal aimé, l'inopportuniste, le surnuméraire. *Indésirable jusque dans son être*, il n'est pas le fils de cette femme : il en est l'excrément » (*ibid.*, p. 16) ou, du moins, se vit-il comme tel d'après Sartre. Quoi qu'il en soit, cet abandon le cantonne d'emblée à une position marginale. Mais il y a plus. Couplé au placement en famille d'accueil, ce traumatisme initial a des séquences idéologiques. Il inculque à l'enfant une disposition d'esprit particulière à l'égard du principe abstrait de la propriété :

« Fils de personne, il n'est rien [...]. N'étant rien, il ne possède rien : qu'on le juge du point de vue de l'avoir ou du point de vue de l'être, il est également fautif. Il sait qu'il n'appartient pas entièrement à ses parents adoptifs, que l'administration l'a prêté, qu'elle peut le reprendre et que, par voie de conséquence, rien de ce qu'ils possèdent ne lui appartient. Pour les autres, les choses sont tièdes, vivantes, élastiques ; mais lui, s'il les prend dans sa main, elles meurent. [...] Ce qui lui est interdit, c'est la possession matérielle des choses et la vie sera un long effort pour les dématérialiser, pour construire avec du vent leur double métaphysique, le seul qu'il puisse posséder » (*ibid.*, p. 517).

Ces indications permettent de comprendre comment Genet en est venu, très jeune, à commettre toutes sortes de larcins. Si sa naissance le place à la marge, son placement en famille d'accueil le prive de propriété privée ; il ne peut qu'inventer celle-ci par des jeux imaginaires sur les objets. Il se saisit de ce qui est à portée de main, investit cette chose d'une signification métaphysique détachée de sa



matérialité et, au terme de cette opération d'assouvissement symbolique, il considère que ce supplément spirituel lui appartient. Ici se joue un malentendu fatal entre le petit Jean et le monde des adultes. Du point de vue qui est le sien, ce comportement vise à produire de la propriété ; or, du point de vue de la société, cette synthèse d'appropriation est perçue comme une infraction. L'enfant vole un bien matériel qui ne lui appartient pas ; cela tandis que, lui, « ne reconnaît pas le délit » (*ibid.*, p. 24) dans son action. Car ses jeux ne consistent pas à dérober un bien matériel, qu'il ne peut posséder en raison de sa nature ontologique, mais bien à lui inventer un sens spirituel dont la création équivaut à son appropriation. Reste que ces « exercices spirituels » (*ibid.*, p. 10) offensent la collectivité. Voici pourquoi ces actions symboliques entraînent une sanction sociale bien réelle. Un jour, il est pris la main dans le sac. Quelqu'un l'interpelle durant l'une de ses « expériences imaginaires d'appropriation » (*ibid.*, p. 20). L'adulte déclare publiquement cette sentence : « Tu es un voleur » (*ibid.*, p. 26). Ces mots vertigineux donnent, selon Sartre, le coup d'envoi d'une métamorphose dans le chef de l'enfant :

« On lui déclare qu'il est un voleur et il plaide coupable, écrasé par un sophisme qu'il ne peut pas réfuter : il a volé, il est donc voleur ; quoi de plus évident ? Ébah, Genet considère son acte, le retourne sous toutes les faces ; il n'y a pas de doute : c'est un vol. Et le vol est un délit, un crime. Ce qu'il *voulait*, c'était voler ; ce qu'il *faisait*, c'était un vol ; ce qu'il *était* : un voleur. Une voix timide proteste encore en lui : il ne *reconnaît* pas son intention. Mais bientôt la voix se tait : l'acte est si lumineux, si nettement défini qu'on ne peut se tromper sur sa nature. [...] Que s'est-il produit ? Presque rien en somme : une action entreprise sans réflexion, conçue et menée dans l'intimité secrète et silencieuse où il se réfugie souvent, vient de *passer à l'objectif*. Genet apprend ce qu'il est *objectivement*. C'est ce passage qui va décider sa vie entière. [...] *Genet est un voleur* : voilà sa vérité, son essence éternelle. Et, s'il est voleur, il faut donc qu'il le soit toujours, partout » (*ibid.*, pp. 27-28).

Avec le récit de cette métamorphose, l'heuristique du *Saint Genet* accuse un caractère largement plus herméneutique. Sartre associe une signification spécifique à l'événement dont on vient de lire le récit. Il y voit la « crise originelle » (*ibid.*, p. 10) qui aurait cimenté la personnalité délinquante du petit Jean ; car, en objectivant sous une catégorie criminelle une intention subjective au départ

innocente, la sentence des adultes détermine selon lui l'existence de Genet à la figure historiquement déterminée et largement pathologique du délinquant. « Le regard des adultes, dit-il, est un *pouvoir constituant* qui l'a transformé en *nature constituée* » (*ibid.*, p. 63). En effet, ce jugement d'autrui crée chez le petit Jean une « disposition constante à voler » (*ibid.*, p. 49), sur la base d'une tendance qu'avait déjà cet enfant lorsqu'il se livrait à ses jeux imaginaires. Mais comment expliquer que ce dernier ait continué de déférer à cette sentence, qui n'était au départ « qu'un accident » (*ibid.*, p. 49), pour l'investir toute sa vie comme un choix nécessaire ? Pourquoi a-t-il décidé d'être ce voleur que les adultes voulaient qu'il soit ?

Il faut voir avec Sartre que cette interpellation par un pouvoir constituant remédie aux traumatismes primitifs du petit Jean. Là réside la valeur spéciale de cet événement, qui était une contrainte dont Genet s'est fait une mission. Du point de vue offert par la psychanalyse existentielle, l'abandon parental, le placement en famille d'accueil et l'accusation de vol sont des situations qui forment un tout systématique où sont distribuées les indications schématiques de l'identité genétienne : l'abandon entraîne un manque de reconnaissance, le placement des jeux, ces jeux une accusation de vol ; or, dans l'esprit de l'enfant, cette interpellation coïncide avec sa première reconnaissance par la collectivité. Parce qu'il a été abandonné et qu'il en a conscience, au moins intuitivement, il est un enfant perdu dont l'origine n'est pas retenue par la mémoire sociale ; mais dès « qu'on le tient pour un voleur, Genet *devient* enfant trouvé » (*ibid.*, p. 28). Lui qui n'avait jamais compté pour personne devient quelqu'un sous les traits du voleur ; ceux-ci lui permettent de dépasser la situation initiale de son abandon et de conserver une forme d'« investiture sociale » (*ibid.*, p. 160). Voilà qui explique pourquoi, toute sa vie durant, Genet a investi la figure du délinquant à travers une diversité de conduites qui vont tenter d'en réaliser les caractéristiques archétypiques. Ces tentatives sont soigneusement étudiées par Sartre. Il tente de décrypter leur signification existentielle à partir des œuvres de Genet, ou bien à l'aide de témoignages directement issus de ses entretiens avec lui. Le plus souvent, la description de ces conduites débouche sur leur comparaison et cette opération aboutit toujours au même constat : ces attitudes sont une « répétition » (*ibid.*, p. 85) de la crise originelle pour réaffirmer, à

un niveau de complexité différent, le choix personnalisant qui en résulte et dont Sartre caractérise ici le ressort affectif profond :

« Dans la décision d'être ce qu'on l'a fait, Genet accouple donc par la force une volonté pure qui le définira *après coup* par la totalité de ses actes et une substance qui préexiste à ses actions et qui les produit par une sorte de nécessité interne comme les conséquences découlent d'un théorème. [...] On imagine assez bien l'élan affectif qui a poussé l'enfant à choisir à la fois ces attitudes qui ne peuvent tenir ensemble. Il fallait retrouver la maîtrise de soi, l'autonomie de sa volonté, sous peine de devenir fou, et qu'il y ait un sanctuaire où l'Autre ne soit pas installé avant lui : affirmer sa souveraineté, c'était sauver son intégrité mentale. Contre ces forces obscures qui l'investissaient et qu'il retrouvait tout à coup en lui quand il s'y attendait le moins, il avait besoin de crier : mais c'est moi, moi Genet, moi tout seul qui veux ce que je veux, qui fais ce que je fais. Mais cette libre volonté qu'il se découvrait, il n'entrait pas dans son intention de la libérer du Mal : en même temps qu'il affirme son autonomie par réaction autodéfensive il insiste sur sa méchanceté par défi. *Oui*, il est libre, ils n'arriveront point à le persuader du contraire ; *oui*, il est méchant et plus encore qu'ils ne pensent » (*ibid.*, pp 75-77).

En somme : l'œuvre littéraire genétienne est l'émanation d'un génie personnel ; cette personnalité l'expression d'un choix originel ; ce choix un élan émotionnel ; cet élan une réaction défensive ; cette défense un moyen pour retrouver une souveraineté dans l'aliénation, une liberté à l'intérieur d'une situation insupportable. Tel fut, en analyse dernière, le motif qui poussa Genet à se faire voleur. Cette défiance était la seule issue possible pour préserver une forme d'attention sociale tout en contenant une liberté incompréhensible. Mais cette invention, il dut la réitérer au cours d'un travail « quotidien, long et décevant » (*ibid.*, p. 173). N'est en effet pas voleur qui veut. Le devenir suppose d'investir une série d'attitudes dont la réalisation forge une personnalité délinquante autant qu'une carrière criminelle. Ces comportements se déclinent en différents genres : ils peuvent être passifs ou actifs, alimentaires ou sexuels, moraux ou esthétiques, etc. Avec Genet, ils sont surtout *magiques*. C'est d'abord avec des cérémonies sacrées qu'il se « donne symboliquement sa nature de voleur » (*ibid.*, p. 85). La psychanalyse existentielle doit évidemment les examiner. Au terme d'un mouvement d'analyse régressif, cette méthode est parvenue à caractériser le choix de Genet en termes d'autodéfense ; mais son travail

n'est pas terminé : dans un dernier mouvement d'analyse, progressif celui-là, il lui faut étudier la transformation de cette réaction en pratiques quasi religieuses. Ainsi l'on pourra comprendre comment le petit Jean a fini par s'adapter à sa situation en constituant son identité comme celle d'un saint, patron des voleurs, martyr pour les marginaux, mais bouc émissaire aux yeux du reste de la société dont il vient inquiéter tous les membres ; car, dans son obstination à se faire criminel, il rappelle aux bonnes gens l'arbitraire de leurs mœurs et la contingence de leur individualité.

La réalisation d'un choix est souvent l'effet d'une conduite volontaire ; cette attitude subjective concrétise une décision en organisant un système de moyens dont l'articulation, par un ensemble de techniques, permet d'atteindre le but d'une entreprise quelconque. Mais la volonté n'est pas la seule manière d'y parvenir. L'exécution d'un projet peut passer par le canal des émotions. Celles-ci sont « des conduites magiques provoquant des assouvissements symboliques de nos désirs » (Sartre, 1943, p. 489) ; elles réalisent nos souhaits par des moyens détournés, moins matériels que spirituels. Les cérémonies sacrées de Genet sont de cet ordre : convertissant en victoire son humiliation, en avenir son hérédité vicieuse, et en mission son destin, elles prolongent la réaction autodéfensive de la crise originelle dans un martyr extrême dont vont résulter une éthique du mal et un esthétisme noir ; celle-ci déterminant la spécificité de l'ipséité de Genet ; celui-là les caractéristiques de son style littéraire. En effet, le choix de se faire voleur met en jeu une synthèse d'éléments contradictoires : une volonté subjective absente, d'une part, et, d'autre part, une essence substantielle qui lui est léguée par la sentence des adultes et dont le contenu renvoie à la figure historiquement déterminée du délinquant. Mais avant que de vouloir l'être, l'aspirant-voleur doit la recevoir comme l'Esprit Saint. À la racine du projet genétien, il y a donc une « disposition passive et contemplative : il faut s'ouvrir à l'Être comme le mystique à son Dieu [...] ; la révélation de son Être aura les caractères d'une hiérophanie, elle l'arrachera à l'humain, à la vie quotidienne ; ce sera une expérience religieuse, une communion » (Sartre, 1952, p. 79). Le rite sera consacré par un exercice spirituel : « Par une étiquette rigoureusement observée, [Genet] essaie de se conférer à ses propres yeux une objectivité qui le fuit. Il travaille ses sentiments pour leur conférer l'entêtement, la nudité, le silence et la plénitude des choses ; en même temps qu'il exalte sa sensibilité, il s'en retire

secrètement et tente de la considérer avec des yeux empruntés » (*ibid.*, p. 80). À la lettre, il prend sur lui le point de vue de Dieu. Ce qui l'engage à réitérer quotidiennement la même « profession de foi » (*ibid.*, p. 64). Objectiver ses sentiments sous des catégories criminelles, coller exactement au rôle type du voleur, retrouver par cette aliénation une liberté, voilà une liturgie qui a un coût : elle implique de faire de soi la pire des crapules ; se faire Voleur réclame de s'imposer un *martyr* par des jeux imaginaires. En l'espèce, Genet « retrouvera un semblant d'activité en se guidant sur son infortune ; il s'acharnera à la porter aussi loin qu'il peut, pour être sûr du moins de ne la tenir que de soi. Pierrrot ne peut empêcher que l'asticot ne soit dans sa bouche ; mais il peut le sucer, le manger. Genet s'inventera des tortures exquises, se refusera tout espoir, s'imposera des contacts abjects, s'abrutira de malheur » (*ibid.*, p. 83).

S'ensuivra une série de revendications pratiques. L'aspirant-voleur, devenu martyr pour sa cause, doit régler les prières de cette foi sur l'horloge d'un « Jansénisme du mal » (*ibid.*, p. 64). Il faut que sa nature devienne maudite, sa sexualité perverse, mauvaise sa volonté ; il lui faut être ce *criminel né* imaginé par Lombroso. Ces dispositions seront une victoire aux yeux du principal intéressé ; à ceux des autres, elles figureront surtout les traits de sa personnalité délinquante. Enfin, celles-ci seront au principe d'une pratique littéraire originale et salvatrice. « Celle-ci, dit Sartre, reproduit la crise originelle une fois de plus » (*ibid.*, p. 609) ; mais elle finit par la liquider. Rédigeant ses évangiles, Genet dramatise imaginativement son mal, il nous en affecte et s'en délivre ; car le « choix d'écrire » (*ibid.*, p. 607), concrétisant celui de se faire voleur, lui permet de s'objectiver définitivement sous cette figure sans toutefois en demeurer prisonnier. « En se faisant exister comme objet pour *autrui* », à travers ses œuvres, « Genet se crée *dans l'en-soi* » (*ibid.*). Par l'effet du Verbe, ses textes lui confèrent la solidité et la permanence de la chose. Devenues fictions, matérialisées en mots, ses imaginations deviennent réelles dans la conscience du lecteur. Cette dépendance est libératrice : « En se déterminant *dans son œuvre* comme le Voleur, Genet échappe à cette détermination, il s'oppose à elle comme libre conscience créatrice qui ne saurait se définir qu'en termes de libre activité indéterminée ; en se créant chez l'autre, il se vide de soi-même et devient vide absolu comme puissance inconditionnée de créer. En se faisant le Voleur pour l'Autre, il se fait pour lui-même créateur » (*ibid.*, p. 614). Ainsi l'histoire finit bien pour lui : elle

avait commencé par une humiliation, s'était continuée dans une réaction autodefensive, puis dans un martyr sacré, avant de passer définitivement dans la pratique avec ce choix d'écrire qui adapte Genet à ses traumatismes initiaux, tout en le sortant graduellement de sa carrière délinquante. Le lecteur est beaucoup moins chan- ceux : c'est désormais à lui d'assumer les contradictions de Genet ; à lui de poursuivre, par l'activité de sa conscience, le culte et les cérémonies sacrées. Bon fidèle, il en ressort enseigné sur lui-même. À l'inverse de la figure du Christ, dont la crucifixion devait dévoiler aux hommes leur nature divine et immuable, la condamnation de Genet éclaire chacun de ses spectateurs sur le caractère contingent de la morale et de l'individualité. Ce criminel, c'est nous. Notre individualité, notre liberté et nos valeurs, comme les siennes, ont fait l'objet d'une constitution. Lui à notre place, nous à la sienne, ses œuvres nous font constater avec effroi que :

« ce que nous tenions pour notre être le plus intime nous semble soudain une apparence fabriquée ; aux vices qui nous répugnent le plus chez les autres, il nous paraît qu'une chance incroyable seule nous a fait échapper ; nous reconnaissons dans l'horreur un *objet*, il est notre vérité comme nous sommes la sienne ; nos vertus et ses crimes sont interchangeables » (*ibid.*, p. 650).

### 3. Donnant-donnant entre psychanalyse existentielle et psychologie de la délinquance

La psychanalyse existentielle est une méthode tout à la fois heuristique, herméneutique et comparative : elle rassemble des données sur la situation et les comportements d'un individu ; elle les compare afin d'y observer une récurrence ; enfin elle tente d'en extraire une symbolique. L'ensemble de ces opérations vise à comprendre, dans un va-et-vient entre une subjectivité et une situation, le choix à l'origine de la liberté et la personnalité de chacun. Forcée par Sartre en 1943, appliquée en 1952 au cas de Genet, elle débouche sur une psychologie phénoménologique de la délinquance. Il en résulte une interprétation originale de ce type de comportement. Au lieu de l'envisager comme l'expression d'une injonction sociale, ou l'émancipation d'une subjectivité, elle tente plutôt d'en livrer une compréhension totale ; car elle l'appréhende à travers deux mouvements d'analyse. Dans un mouvement régressif, elle examine la constitution passive de Genet, en identifiant les structures objectives que lui inculque un ancrage situationnel. Ainsi indique-t-elle comment des traumatismes initiaux se traduisent dans la subjectivité du petit

Jean en jeux d'appropriation imaginaire, qu'un pouvoir constituant retransforme en disposition au vol. Ensuite, dans un mouvement progressif, elle s'intéresse à l'autoconstitution de Genet par lui-même, en étudiant la reprise de dispositions subjectives initiales dans un travail quotidien. De cette façon, elle peut établir une relation de continuité entre la disposition au vol de Genet et ses productions tant éthiques que littéraires. Ces deux mouvements accomplis, elle se trouve en mesure de caractériser la nature profonde de son comportement délinquant : celui-ci est d'ordre magique et adaptatif ; il s'agit d'une réaction affective d'autodéfense qui fut inventée et maintenue pour pallier un manque d'investiture sociale hérité d'une situation de départ. Voici pourquoi la psychanalyse existentielle peut affirmer que Genet a *choisi* de se faire voleur après qu'on l'ait d'abord *reconnu* comme tel.

Cette approche du problème semble se situer à égale distance de celles proposées, au vingtième siècle, par la psychologie de la délinquance et la sociologie durkheimienne du crime. Comme le premier de ces deux paradigmes positivistes, elle propose une compréhension nominaliste, génétique et fonctionnaliste du comportement criminel : elle n'appréhende pas celui-ci à partir d'une théorie générale du crime, mais plutôt suivant une étude de cas où il s'agit d'identifier le rôle du comportement délinquant dans un équilibre affectif, l'évolution de ce trait de personnalité tout au long d'une carrière, enfin, les causes sociales et idiosyncrasiques qui l'incitent ou l'inhibent. Mais la psychologie de la délinquance et la psychanalyse existentielle de Genet se distinguent par l'importance qu'elles accordent à leurs engagements cliniques : essentiels pour l'une, ils sont inexistantes chez l'autre ; car là où celle-ci entend réinsérer dans le champ social le comportement criminel à l'aide d'une prise en charge thérapeutique, celle-là s'intéresse surtout aux effets moraux de ce type de conduites en situation. C'est que « la psychanalyse existentielle est une *description morale*, car elle nous livre le sens éthique des différents projets humains » (Sartre, 1943, p. 674). Là réside d'ailleurs son principal point commun avec la sociologie durkheimienne du crime. Toutes les deux attribuent au comportement criminel la même nature et la même fonction universelle. Comme Durkheim, Sartre juge que la délinquance est un fait normal ; il perçoit son auteur comme un agent régulier de la vie sociale, et son crime comme une propédeutique à la morale future. F. N. LESNÈRE. Genet contribue à l'évolution de la morale en la péné-

trant de figures nouvelles. Son choix, comme ses cérémonies sacrées et ses écrits, désacralisent la morale bourgeoise d'après-guerre en y introduisant quantité d'individus qu'on pouvait autrefois reléguer à l'anormalité mais qui cessent avec lui de demeurer pathologiques, pour devenir irrésistiblement normaux. Les fous, les marginaux, tous ces exclus auxquels il donne voix par l'écriture, apparaissent de ce fait comme nos prochains. « Genet nous tend le miroir : il faut nous y regarder » (Sartre, 1952, p. 662). Nous verrons que les progrès de la conscience morale ne sont pas indépendants de ceux accomplis par celle du criminel.

Semblable à la psychologie de la délinquance par le type d'analyse du comportement qu'elle met en jeu, la psychanalyse existentielle a néanmoins une affinité élective avec la sociologie durkheimienne du crime, dont le *Saint Genet* réitère les conclusions rationalistes et universelles sur un plan existentiel et singulier. Ce faisant, l'ouvrage aboutit à des considérations spéculatives quant aux effets moraux de la délinquance, au lieu d'envisager sa prise en charge sur un plan pratique. *La clinique* différencie dès lors la psychologie sartrienne de l'actuelle psychologie de la délinquance ; c'est ce paramètre qui détermine les services que chaque camp doit rendre à l'autre. Même si la méthode de *L'Être et le Néant* n'a pas de finalité clinique, elle enrichit néanmoins la pratique du psychologue de ressources théoriques ; le psychologue, en retour, complète la psychanalyse existentielle de données expérimentales qui fixent plus précisément les principes théoriques de ce type de réflexivité. Ceux-ci permettront aux cliniciens de cerner au plus près deux phénomènes : d'une part, la significativité intrinsèque de chaque comportement criminel ; d'autre part, l'appropriation de soi et du monde mises en jeu par une carrière délinquante. Mais la psychanalyse existentielle sera surtout utile en entretien, où elle donne à un bénéficiaire la possibilité de prendre conscience de ses choix et de ses responsabilités ; car, d'une masse de données et de discours, elle extrait une décision située dont la constatation remplace son auteur en position d'acteur. Les philosophes devront assurément tenir compte de cette application de la méthode sartrienne. Ses préceptes y trouvent un tribunal. Un discours, qu'il porte sur un objet universel ou bien une entité singulière, devient scientifique à condition de faire l'objet d'une réfutation qui contribue à préciser la nature et l'extension de ses principes directeurs. Or, ceux de la psychanalyse existentielle paraissent sans limite. Leur exposition dans *L'Être et le*

*Néant* ne précise guère le bon usage de cette méthode. Elle ne dit pas comment recueillir les données biographiques, ni la manière dont il faut les comparer ; moins encore n'indique-t-elle comment les interpréter sans risquer une surinterprétation. Voici pourquoi c'est à l'expérience clinique du psychologue qu'il reviendra de nous renseigner, par approbation ou falsification, sur le caractère scientifique des règles de la méthode psychanalytique sartrienne.

*Fabio Recchia et Alice da Conceição Mestre*

### Bibliographie

- Beccaria, C. (1764, 2002). *Des délits et des peines*. Paris : Éditions du Boucheur.
- Bourdieu, P. (1972). *Esquisse d'une théorie de la pratique*. Paris : Seuil.
- Durkheim, E. (1894, 2013). *Les Règles de la méthode sociologique*. Paris : PUF.
- Garofalo, R. (1885). *La Criminologie*. Paris : Alcan.
- Glowacz, F., Born, M. (2017). *Psychologie de la délinquance*. Bruxelles : De Boeck.
- Healy, W. (1915). *The Individual Delinquent*. Boston : Lirtle, Brown and Company.
- Lombroso, C. (1887). *L'Homme criminel*. Paris : Alcan.
- Recchia, F. (2016). La personnalisation et le sens commun : réflexions sur les rapports réels et pratiques de la psychologie et la philosophie phénoménologique. *Cercle Herméneutique*, 26-27, 131-145.
- Sartre, J.-P. (1943). *L'Être et le Néant*. Paris : Gallimard.
- Sartre, J.-P. (1952). *Saint Genet. Comédien et martyr*. Paris : Gallimard.

## CHAPITRE III

# SUJET DE QUOI ? LA CONSTRUCTION ET LES USAGES DU POINT DE VUE DU PATIENT EN INSTITUTION PSYCHIATRIQUE

### Introduction

Dans le déroulement quotidien du travail psychiatrique en institution, le « point de vue du patient » apparaît, de façon indissociable, comme un objet de connaissance et comme un objet d'intervention. Alors que certaines recherches en santé mentale considèrent le point de vue du patient (*the patient's perspective*) comme un attribut individuel stable, l'observation des pratiques psychiatriques laisse apparaître celui-ci comme le produit d'un processus collectif dans lequel patients et soignants ont une part active (Velpry, 2008). Faire émerger le point de vue du patient est une activité qui comporte une dimension de revendication (*advocacy*), ainsi que le montre la place grandissante prise par les pratiques du rétablissement (Pachoud, 2012), mais également par les mouvements donnant une place centrale au patient et à son expérience : pair-expertise, associations d'entendeurs de voix, etc. Dans ces perspectives, le point de vue « à la première personne » est indissociablement considéré comme moralement respectueux et thérapeutiquement efficace. Mais le point de vue du patient est aussi un élément du quotidien de la psychiatrie et en particulier de la vie courante des institutions résidentielles qui accueillent des patients pour une certaine durée et visent, comme le disent A. Strauss *et al.* (1964), à les rendre à la société dans un meilleur état. Dans ce contexte, la construction et la prise en compte du point de vue du patient par les équipes soignantes restent bien sûr une activité qui comporte une dimension morale : il y est question de « respect », de « bon soin », etc. Cependant, elle est, pourrait-on dire, contenue dans la texture pragmatique de